

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 04 MARS 1988

N° 0672 /15.08.01

FERWAFA

reçu le 04 MARS 1988

n° 212100

A traiter par

Monsieur le Président de l'Equipe
Rayon Sports
K I G A L I

OBJET: Autorisation d'utiliser
le Stade Régional de
Nyamirambo les 12 et 13
Mars 1988.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre du 26 février 1988 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le terrain sollicité vous est accordé pour les 12 et 13 Mars 1988.

Aussi vous demanderais-je de bien vouloir verser les 10 % des recettes brutes réalisées pour la location du terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW) payables à l'avance pour chaque match envisagé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

Monsieur le Président de la FERWAFA

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

